



## REGLEMENT 2014

### Les Bourses Maghreb L'Oréal-UNESCO Pour les Femmes et la Science

#### **1. Présentation**

Les Bourses Maghreb L'Oréal-UNESCO *Pour les Femmes et la Science* ont pour but de promouvoir la participation des jeunes femmes dans la science. Ce programme identifie et récompense de jeunes chercheuses talentueuses dans les disciplines des sciences du vivant (biologie, biochimie, génétique, physiologie, biotechnologies, écologie et la chimie appliquée aux sciences du vivant...) ainsi que celles des Sciences de la matière (telles que physique, chimie, mathématiques, sciences de l'ingénieur, sciences de l'information, sciences de la Terre et de l'Univers).

Créées en 2007, les Bourses Maghreb L'Oréal-UNESCO *Pour les Femmes et la Science* visent à distinguer 5 jeunes chercheuses pour la qualité de leurs travaux de recherche et à les encourager à poursuivre une brillante carrière scientifique. Ainsi, en 2014, 5 bourses d'un montant de 10 000 euros chacune seront remises à des chercheuses postdoctorales travaillant dans un laboratoire ou un institut de recherche dans l'un des pays du MAGHREB : ALGERIE, LYBIE, MAROC et TUNISIE.

Les Bourses Maghreb L'Oréal-UNESCO *Pour les Femmes et la Science* s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat entre la Fondation L'Oréal, L'Oréal Maroc et les Commissions nationales pour l'UNESCO dans les 4 pays.

#### **2. Conditions générales d'attribution**

Seront prises en considération les candidates :

- Ayant obtenu un doctorat.
- Poursuivant ou ayant la volonté de poursuivre des recherches dans l'un des domaines des sciences cités en article 1, dans un laboratoire de recherche situé dans l'un des 4 pays mentionnés à l'article 1.
- Africaine travaillant dans l'un des 4 pays mentionnés à l'article 1.
- être âgé au maximum de 40 ans à la date de clôture de l'appel à candidature, soit le 30 septembre 2014.



### 3. Critères de sélection

Les critères de sélection de la candidate par le jury sont les suivants :

- L'excellence du dossier académique de la candidate (dont nombre, qualité et impact des publications, présentations à des congrès, brevets...)
- La qualité scientifique du projet de recherche
- Le caractère novateur et porteur de ses travaux de recherche (pertinent, original, inédit...) et son application dans les sciences
- L'ambition du projet
- Sa trajectoire (parcours...)

Les bourses doivent être exclusivement consacrées à la valorisation de la recherche et ne doivent en aucun cas se substituer aux responsabilités du laboratoire vis-à-vis de ses chercheuses (Déplacement, outils de travail, livres, matériel, participation aux congrès...)

Les bourses sont non reconductibles et sont cumulables avec d'autres allocations de recherche.

### 4. Candidatures

Les candidatures se font uniquement à travers la plateforme en ligne : [www.fwis.fr](http://www.fwis.fr) par les candidates elles-mêmes.

Une candidature n'est considérée complète que lorsqu'elle comporte l'ensemble des pièces suivantes, rédigées en anglais ou en français :

- Un Curriculum Vitae détaillé
- Les copies des diplômes obtenus à partir de la licence
- Une description détaillée du projet de recherche de 2 pages maximum, comprenant :
  - Les travaux de recherche en cours
  - Le projet d'utilisation de la bourse motivant la candidature avec quelques indications budgétaires
- La liste des publications et brevets
- Les lettres de recommandations du directeur de recherche et/ou du directeur de l'institution scientifique où les travaux de recherche sont réalisés
- Pour les candidates n'ayant pas commencé leur post-doctorat, la lettre d'acceptation du laboratoire d'accueil.

Les dossiers incomplets ou reçus après la date limite, de même que les candidatures ne répondant pas aux conditions énoncées ci-dessus, ne seront pas pris en considération.



## 5. Sélection des Boursières

Les candidates seront présélectionnées par un jury indépendant.

Les résultats seront communiqués par téléphone et / ou par courriel aux Boursières à l'issue de la délibération du jury. Ils devront demeurer confidentiels jusqu'à la cérémonie de remise des Bourses.

Aucune décision du jury ne pourra être contestée ou faire l'objet d'explication ou de justification.

## 6. Engagement des Boursières

Les Boursières s'engagent à :

- Poursuivre le travail de recherche pour lequel la Bourse Maghreb L'Oréal-UNESCO *Pour les Femmes et la Science* a été obtenue, à défaut, la totalité de la somme de la Bourse devra être restituée à L'Oréal Maroc.
- Rédiger un rapport sur les recherches, objet de la bourse, à L'Oréal Maroc dans les deux années qui suivent l'attribution de la Bourse.
- Rédiger un rapport sur l'utilisation de la bourse, à remettre à L'Oréal Maroc dans les deux années qui suivent l'attribution de la Bourse.
- Participer à la cérémonie de remise des Bourses qui se tiendra au Maroc, en décembre 2014.
- La participation à cette cérémonie est obligatoire, les frais de transport et d'hébergement\* seront pris en charge L'Oréal Maroc.

(\*Selon les conditions générales de transport et d'hébergement applicables au Groupe L'Oréal)

## 7. Communication

Les Boursières mentionneront la Bourse dans les communications qui en résulteront sous le nom «Bourse Maghreb L'Oréal-UNESCO *Pour les Femmes et la Science*»

Les Boursières acceptent d'être photographiées, filmées et interviewées pour des objectifs non commerciaux et liés à la communication du programme *Pour les Femmes et la Science*. Ces photos, vidéos et textes pourront être utilisés à des fins de publications écrites et audiovisuelles, permettant une diffusion aux medias nationaux et internationaux. Une autorisation écrite séparée devra être signée par chacune des Boursières.



## **8. Calendrier prévisionnel**

- Ouverture de l'appel à candidature : du 15 juin 2014
- Clôture des candidatures : 30 septembre 2014
- Examen des candidatures et sélection des Boursières par le jury : octobre 2014
- Cérémonie de remise des bourses : décembre 2014

## **9. Règlement**

La participation à l'appel à la candidature des Bourses MAGHREB L'Oréal-UNESCO Pour les Femmes et la Science vaut acceptation du présent règlement.